



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Crissier
lundi 13 juin 2016, à 20h15 à la Salle de Spectacles**

Présidence : M. Jean-Daniel Duruz, Président.

Il est 20h25 précises lorsque le Président déclare ouverte cette séance. Après les salutations d'usage à la Municipalité, aux membres du Conseil et au public pour l'intérêt qu'ils portent aux débats du Conseil communal, il cède la parole à la secrétaire pour l'appel.

La secrétaire s'excuse d'avoir provoqué ce retard.

Appel :	convoqués :	70
	excusés :	9
	absent :	0
	présents :	61

Excusés : M. John Brenn (ROLC) – Mme Sonya Butera (PS) – M. Johan Clerc (CDC) – M. Nouredine El Mansouri (ROLC) – Mme Carmen Garofano (ROLC) – M. Marco Garofano (ROLC) – Mme Ursula Milliquet Barbaro (ROLC) – M. Jean-Daniel Mühlethaler (CDC) – M. Xavier Riond (CDC)

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

1. OPERATIONS REGLEMENTAIRES, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2016

1.1 ORDRE DU JOUR

Aucune modification n'est demandée quant à l'ordre des objets.

Pour le préavis 107/2011-2016, le rapporteur sera M. Alexandre Jaggi (CDC) en lieu et place de M. Daniel Margot (CDC).

Ledit ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

1.2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE LUNDI 2 MAI 2016

Le procès-verbal étant en main de tous les Conseillers, le Président ouvre la discussion :

M. Jacques Carnal (ROLC)

J'avais fait une intervention sur plusieurs sujets, dont une concerne le message de certains citoyens sur les coupes rases. Les réponses qui m'ont été données mentionnent celles du Municipal M. Pierre Mühlethaler.

M. Jean-Daniel Mühlethaler m'avait que Crissier n'avait pas de coupes rases et me demandait où elles avaient été effectuées. *Je lis qu'il n'y a pas eu de coupes rases mais de grosses éclaircies atteintes par le bostrich.* Nous en avons parlé plus tard lors du souper.

(NOTE DE LA SECRÉTAIRE : cette phrase a bien été dite pendant la séance, il m'aurait été impossible de l'avoir entendue au souper puisque je n'étais pas assise à votre table).

Ma remarque était d'informer le citoyen car un vocabulaire de professionnel, celui de M. tout le monde n'est pas le même. Pour ce dernier, lorsque l'on coupe 80 % des arbres, il s'agit d'une coupe rase, pour le forestier une coupe rase est utilisée quand tous les arbres sont coupés.

J'ai lu le rapport de la commission de gestion en page 33, toute une explication est faite sur les coupes effectuées en forêts. Je m'adresse au Municipal du dicastère des forêts, ce genre d'explications dans le rapport de gestion s'adressant à 70 conseillers devrait apparaître dans Crissier-contact.

Le procès-verbal est admis à l'unanimité.

2. DEMISSION - ADMISSION - ASSERMENTATION

Aucune.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

3.1 CORRESPONDANCE ET DIVERS

Pas de correspondance

3.2 REPRESENTATION

Aucune représentation

3.3 RESULTATS DES VOTATIONS FEDERALES DU 5 JUIN 2016

Electeurs inscrits 3332

1. Non à l'initiative populaire « En faveur du service public »

Bulletins rentrés	1531	Blancs	60	Valables	1471
OUI	378	NON	1093	Taux part.	45,95 %

2. Non à l'initiative populaire « pour un revenu de base inconditionnel »

Bulletins rentrés	1539	Blancs	27	Valables	1512
OUI	346	NON	1166	Taux part.	46,19 %

3. Non à l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports

Bulletins rentrés	1534	Blancs	38	Valables	1496
OUI	367	NON	1129	Taux part.	46,04 %

4. Oui à la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Bulletins rentrés	1532	Blancs	39	Valables	1493
OUI	1313	NON	180	Taux part.	45,98 %

5. Oui à la modification de la loi sur l'asile (LAsi)

Bulletins rentrés	1534	Blancs	40	Valables	1494
OUI	1136	NON	358	Taux part.	46,04 %

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

4.1 Communications orales

M. Stéphane Rezso, Municipal

J'ai le regret de vous annoncer que le Brewhouse a abandonné son projet. M. Keith Antony Ziemba a annoncé il y a 3 semaines qu'il ne pouvait plus continuer au vu de l'état de ses finances et du coût du développement de son installation. Le matériel pour une installation de brassage étant beaucoup plus cher qu'imaginé.

Nous avons obtenu le permis de construire dernièrement et nous avons procédé aux adjudications de ces travaux qui ont commencé cette semaine. Nous allons nous remettre en chasse pour trouver un tenancier qui tienne la route et puisse ouvrir cette pinte. Les travaux devraient être terminés au début de l'automne et nous ferons les aménagements finaux d'entente avec le futur locataire.

Mme Nathalie Jatton, Municipale

Concernant le collecteur Mèbre-Covatane : les 24 et 25 mai, un important déversement a eu lieu au Moulin d'En bas. La commune de Lausanne a procédé à un curage urgent sur cette partie de collecteur débouchant une partie obstruée. La situation est revenue à la normale.

Ces prochains temps, la commune de Lausanne pilotera la convention Mèbre-Covatane et changera la hauteur du niveau du déversement sur cette partie qui passe par la Mèbre. Ce changement de hauteur permettra un écoulement plus intense sans se déverser dans la Mèbre. Le pare-odeurs sera laissé car il donne toute satisfaction au voisinage. Ces travaux seront faits pendant l'été.

Je vous donnerai plus de nouvelles après un passage de caméra sur cette partie du collecteur. Pour Crissier, des frais sont prévus puisque nous participons à raison de 5,9 % des travaux de Mèbre-Covatane.

M. Pierre Mühlethaler, Municipal

Pour ceux qui parquent leur voiture à la Ruyère, ne vous étonnez pas que des billons ont poussé. Nous essayons d'éviter que les gens du voyage installent leur camp à côté du terrain de foot qui devrait être utilisable à la fin des pluies.

4.2 Communications écrites

La parole n'est pas demandée au sujet de ces communications.

5. Gestion pour l'année 2015 - Administration

Rapport de la commission de gestion – rapporteur M. Laurent Bovay (CDC)

M. Laurent Bovay, Président de la commission de gestion (texte in extenso)

La commission a étudié la gestion de notre commune sur la base du rapport de la Municipalité remis à tous les conseillers et du bilan de législature à disposition sur le site de la commune.

Nous avons pu constater la bonne tenue du rapport. Nous y avons apporté les compléments recueillis lors de nos différentes séances, également sous forme de tableaux, éclairant le fonctionnement des divers services et activités concernés. Nous remercions la Municipalité et les chefs de service pour ces nombreuses informations complémentaires que nous avons tentées de résumer sans en changer le sens.

Afin de garantir une facilité de lecture et de comparaison des références, le rapport de la commission est organisé selon la chronologie du rapport de gestion de la Municipalité. Nous avons souhaité intégrer des informations concernant des questions récurrentes rencontrées dans l'analyse des préavis ou lors de nos séances de Conseil. Vous trouverez donc un tableau traitant des clés de répartition des différentes collaborations ou ententes intercommunales, le plan de renouvellement du parc de véhicules et machines de la voirie et les différentes activités du passeport vacances.

Dans la continuité des années précédentes, la commission a étudié l'introduction du nouveau règlement du personnel et la mise en œuvre de préavis votés. Nous sommes en mesure d'affirmer que la situation évolue favorablement et que des mesures ont été prises tant dans l'optimisation que dans l'évaluation des manques dans certaines tâches et secteurs. Nous resterons attentifs à l'application des procédures d'évaluation du personnel souhaitées dans le règlement.

Le point de la formation continue du personnel a également été repris et nous avons constaté que la démarche a été initiée.

La commune a consenti des efforts considérables dans le domaine de la jeunesse et une évaluation régulière permettra de faire coïncider les besoins toujours grandissant avec les possibilités de la collectivité que nous représentons.

À l'unanimité, la commission reconnaît la qualité des prestations fournies par l'ensemble de l'administration communale au cours de l'année écoulée et se réjouit de la mise en application des divers outils validés par des préavis applicables à l'ensemble de l'administration ou à un secteur, permettant une meilleure conduite des activités et, par conséquent, une meilleure

appréciation générale. Nous remercions le personnel communal pour son travail et souhaitons également la bienvenue et une bonne intégration au personnel nouvellement arrivé.

Nous relevons volontiers le bon climat qui a régné dans les diverses séances et nous sommes satisfaits du résultat commun obtenu.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, M. Bovay donne lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. Jacques Carnal (ROLC)

Je fais abstraction du contenu du rapport, j'aimerais savoir qui a lu in extenso un rapport de 46 pages. Quand c'est trop long, les gens ne lisent pas. La commission de gestion est nommée pour 5 ans, serait-il possible de diluer certains sujets sur la durée de la législature ?

J'évoque le vœu No 1 de la commission puisqu'il s'agit du sport-études. Cofondateur du Handball, je suis les choses dans ce domaine. Après la parution du rapport de gestion, un article est sorti dans le 24 Heures concernant le sport-études et les résultats brillant de certains jeunes qui ont battu deux fois sport-études de Chambéry. Celle-ci étant une des meilleures formations françaises, dont un des gardiens a été appelé en équipe suisse.

C'est difficile, tous les élèves ne viennent pas des clubs de Crissier et ensuite ils peuvent partir. En Suisse romande, ce n'est pas évident de progresser, le handball restant un sport alémanique ou français. Au gymnase, une classe va être ouverte pour les jeunes ayant suivi la scolarité obligatoire sport Hand Etudes à Crissier.

M. Daniel Margot (CDC)

A la page 41, concernant la vidéosurveillance, il est mentionné 72 heures, si on lit la réponse au vœu en page 45, il est mentionné 96 heures. Quel est le bon chiffre ?

M. Pierre Mühlethaler, Municipal

Il s'agit de 96 heures selon le règlement intercommunal qui a été imposé à l'ensemble du district lausannois.

Mme Christine Vaudenay (PS)

En page 21, on lit concernant l'unité d'accueil des écoliers « nous savons qu'il y a des accueillantes anciennement nommées mamans de jour « au noir ». Les enfants vont aller en accueil familial et les autres parents d'enfants se débrouillent. Dans quel sens va cette remarque ?

Mme Michelle Beaud, Municipale

Nous avons eu de longues discussions, il y a les accueillantes officielles qui font partie du réseau Crissier-Renens. On sait qu'il y a des accueillantes au noir qui ne font pas partie du système, les parents « se débrouillent » signifient qu'ils ont de la famille ou qu'ils accueillent quelqu'un à domicile pour s'occuper des enfants.

M. Laurent Bovay, Président de la commission de gestion

Cette remarque vient du fait que la législation en matière d'autorisation s'est durcie et la demande étant grandissante, les parents doivent se débrouiller pour garder leurs enfants. La demande est plus importante que l'offre.

M. Damien Canart (ROLC)

La majorité des décisions que nous prenons au sein du Conseil concernent des dépenses. Notre rôle de conseiller est d'octroyer un budget à la commune pour les dépenses qu'elle nous propose. La commission de gestion contrôle-t-elle les procédures d'adjudications et les montants attribués relatifs à différents préavis ?

M. Laurent Bovay, Président de la commission de gestion

La commission de gestion contrôle régulièrement des préavis, elle a une liste arrêtée au 31 décembre et la commission choisit un certain nombre de préavis parmi ceux-ci et contrôle

jusqu'à l'adjudication respectivement factures et bouclage des comptes. Vous avez dans ce rapport une partie marquée : contrôle des préavis ou nous avons contrôlé trois préavis cette année.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Bovay donne lecture des conclusions suivantes :

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion.

APPROUVE

La gestion de l'exercice 2015 et en donne décharge aux organes responsables.

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

6. COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX 2015

Rapport de la commission des finances – rapporteur M. Roberto Francioli (CDC)

M. Roberto Francioli, Président de la commission des finances

La commission des finances vous présente son exercice sur les comptes intercommunaux 2015, pour les entités ci-dessous, Nous vous renvoyons à notre rapport sur les comptes communaux, en ce qui concerne les dates des séances, membres de la commission, personnalités présentes.

Commentaires sur les rapports des fiduciaires.

Le rapport des fiduciaires et contrôleurs aux comptes ne présente pas de remarques particulières. Nous avons parcouru les comptes en présence des Municipaux et avons reçu des réponses satisfaisantes. Nous limiterons nos commentaires aux conclusions du rapport n'ayant pas rencontré de points nécessitant d'être reportés dans ce document ou ils ont été intégrés sur les comptes communaux.

6.1 Comptes intercommunaux

- 6.1.1 Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (Cistep)
- 6.1.2 Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- 6.1.3 Entente intercommunale Service de défense incendie et de secours « SDIS Sorge »
- 6.1.4 Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice-Chalet les Alouettes-Morgins
- 6.1.5 Commission intercommunale de la taxe de séjour

La parole n'est pas demandée, M. Roberto Francioli donne lecture des conclusions suivantes :

- Vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice
- Vu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter les comptes communaux arrêtés au **31 décembre 2015**, tels que présentés;
2. De donner décharge à la Municipalité sur sa gestion pour l'année 2015;
3. D'accepter les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances;
4. D'adopter les comptes arrêtés au **31 décembre 2015** des organismes intercommunaux précités ;
5. De donner décharge à la Commission des finances et de la relever de son mandat.

6.2 Comptes communaux

M. Roberto Francioli, Président de la commission des finances (texte in extenso)

La commission des finances a établi un rapport succinct en complément au rapport de la Municipalité relatif aux comptes communaux. Nous nous sommes limités aux points pour

lesquels nous jugions nécessaire de vous donner un complément d'information, en mettant de côté une partie des discussions qui n'était pas stratégique pour la compréhension de la situation financière de la commune.

Les comptes de l'exercice 2015 laissent apparaître une marge d'autofinancement positive de 8,1 millions, qui est la meilleure marge de ces dix dernières années. Même en enlevant les recettes extraordinaires provenant d'un retour de péréquation et de la réduction du capital des SIE, elle reste supérieure à celle attendue lors de l'élaboration du budget et nous pouvons nous en réjouir.

Notons également que les investissements votés cette année ont été de 5,2 millions, soit dans les mêmes proportions que l'année précédente.

Il en résulte qu'à fin 2015, nous avons des liquidités à hauteur d'environ 18 millions, contre des investissements votés, encore à exécuter, pour 15 millions. Nous pouvons donc conclure qu'à fin 2015 la commune n'a toujours pas eu besoin de recourir à l'emprunt.

Nous avons demandé hors de l'étude du budget 2016 que la Municipalité établisse une planification financière à long terme afin de prendre en compte les mutations importantes qui surviendront ces prochaines années et analyser leurs répercussions sur les finances communales.

Un travail important a été fait par la Bourse communale, que nous remercions ici. En début d'année 2016, un précieux document nous a été présenté, intégrant les produits et charges des futurs quartiers aux prévisions financières à long terme.

Il ressort de ce document que l'arrivée des nouveaux habitants ne devrait pas péjorer les comptes communaux, et que, pour la partie financière en tout cas, il ne devrait pas y avoir d'effets négatifs à l'augmentation de la population.

La commission des finances arrive ce soir au terme de son mandat de 5 ans. Nous avons commencé la législature avec des finances communales très saines mais des perspectives inquiétantes. Nous la terminons avec moins d'argent sur les comptes bancaires de la commune, mais de jolis projets réalisés et surtout des prévisions financières un peu moins sombres. Les budgets présentés sont plus réalistes et diverses recettes extraordinaires sont venues embellir la situation.

Toutefois, il faut rester vigilant, car, malgré tout, notre marge d'autofinancement est toujours insuffisante compte tenu des projets qui nous attendent, et l'évolution de la loi fiscale en 2019 risque bien de nous créer des soucis financiers.

Je ne voudrais pas terminer mon mandat sans remercier la Municipalité et les chefs de services qui ont eu des discussions constructives et ouvertes tout au long de la législature.

Je tenais également à remercier mes collègues de la commission des finances pour leur précieuse collaboration et leurs soucis de consensus, qui m'ont permis d'effectuer ce mandat dans les meilleures conditions possibles.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. Claude Paillard (ROLC) (texte in extenso)

Dans les comptes 2015, deux rubriques m'ont interpellé concernant les relations financières entre notre commune, le SIE et TvT SA. Au compte 222.4240, sous gains comptables, les SIE SA ont versé, CHF 2'756'200.--, suite à une réduction du capital action et au compte 211.4110, de la même source, un gain de CHF 591'822.10 versé pour un droit d'usage du sol, terme récent utilisé depuis la vente des réseaux pour couvrir une taxe annuelle occulte qui existait déjà sous d'autres noms, depuis la fondation de l'entente du service intercommunale de l'électricité.

Et cela va continuer. Notre Syndic nous l'a annoncé au dernier Conseil de mai et la commission des finances dans son rapport. Exempté d'impôt, SIE SA ne pouvait distribuer que 2 % de dividendes aux communes actionnaires. Ainsi, des bénéfices se sont accumulés dans des réserves qui ne seraient plus nécessaires aujourd'hui. Ils nous seront distribués sur une période de 10 ans, Crissier toucherait ainsi CHF 1'421'400.--, chaque année en plus de la taxe du droit d'usage du sol.

Des taxes, les citoyens en connaissent beaucoup. Elles sont connues et transparentes. C'est une autre façon que les collectivités publiques ont pour encaisser un impôt déguisé non progressif. Tu consommes, tu paies, tu pollues, tu paies. Je cite : la TVA fédérale, la taxe fixe et

aux sacs pour les déchets et ordures ménagères, les taxes d'utilisation des canalisations EC et EU, celle pour l'épuration.

Pour les automobilistes environ 75 cts par litre de carburant plus la TVA alimentent le fond routier et le ménage de la Confédération. Sur la facture d'électricité, on lire la valeur des taxes fédérales, cantonales et communales, concernant entre autres, l'environnement et énergie renouvelable, etc. Je suis persuadé que la majorité des consommateurs de KWH n'ont jamais eu la connaissance d'une taxe occulte facturée en % sur la vente d'électricité, montant redistribué comme un impôt aux communes membres.

Le service intercommunal de l'électricité a vu le jour en 1936 par la volonté des communes de Rennes, Chavannes, Ecublens et Crissier. Leurs réseaux électriques évalués à l'époque CHF 700'000.— sont repris par l'entente, aucun amortissement n'est prévu. Une convention est signée entre SIE et les Municipalités.

En échange des réseaux cédés, les communes se partageront une taxe de 8 % du montant total d'électricité vendue en proportion de la consommation de chacune d'elle. SIE assurera l'entretien, le développement et agrandissement du réseau. Si l'argent manque, le prix du KWH sera adapté.

A la création de TvT, l'indemnité baissera à 7 %, mais la différence est vite compensée par une taxe de 8 % sur le prix de l'abonnement TV par câble. Elle baissera encore à 6 % lors de la création d'une centrale informatique à l'usage du SIE et des communes.

En vue de la libéralisation du marché de l'électricité, suite à la lourdeur et à la lenteur du système de contrôle et prise de décisions par les conseils communaux, il est décidé, en 1998 et 1999 de créer deux SA avec un capital-actions limité non imposable, les communes devenant les seules actionnaires.

On retrouve dans le bilan de 1999 les CHF 700'000.—, valeur des réseaux en 1936. La redevance aux actionnaires, ne pourra pas être supérieure à 2 %. Adieu la compensation de l'ancienne taxe.

Les réseaux respectifs entretenus, développés et payés par le SIE, donc par les consommateurs de KWH sont rendus gratuitement aux communes, une nouvelle convention est signée entre les parties, selon laquelle, les réseaux seront loués par les communes aux deux sociétés. Une évaluation a été faite de leurs valeurs, un amortissement de 5 % l'an prévu en cas de rachat par les SIE et TvT SA. Ces dernières continueront de les développer et les entretenir. Cette location représentant 7 % des recettes sur la vente d'électricité et 8 % des abonnements TV alimentera à nouveau les caisses communales.

Vers 2003, en raison d'une future baisse du prix de l'électricité et, de fait, une diminution de rendement des locations, Renens et Chavannes dans un premier temps puis les deux autres communes décident de vendre leur réseau aux deux sociétés. En 2005, le prix total accepté par les deux parties est évalué à **66 millions** pour SIE SA et **CHF 4'100'000.—** pour TvT SA. Selon un calcul fait sur 10 ans de consommation respective d'électricité, la part de la commune de Crissier est fixée à une consommation respective d'électricité, la part de la commune de Crissier est fixée à **CHF 13'396'110.—**. Le capital-actions des deux SA est augmenté en conséquence.

Finis les taxes respectives de 7 à 8 %, il n'y aura plus que 2 % sur le capital-actions. C'est sans compter sur l'imagination débordante des partenaires et une astuce est vite trouvée. La location du droit du sol, un rendement pour l'utilisation du sol communal pour les conduites et câbles sous-terrain, les sous stations, etc. C'est le montant que j'ai cité du compte 211.4110, près de CHF 592'000.—, pour 2015.

Est-ce légal ? Peut-être. Pourquoi le SIL de Lausanne, sauf erreur, ne paie-t-il pas de droit du sol pour ses conduites d'eau, voire celles qui transitent pour d'autres communes ? Dans le règlement sur les eaux il est écrit : *les installations doivent s'autofinancer ce qui exclut le recours à l'impôt pour financer le compte d'eau et le recours au compte d'eau pour financer le ménage communal.*

Combien la commune de Crissier a-t-elle touchée depuis 1936 ? Je peux dire que, en 1936, Crissier a touché CHF 10'539.—. En 1950, CHF 54'215.—. En 1960, CHF 168'564.—. En 1989, CHF 521'794.—.

De 1989 à 2015, il est plus facile d'estimer les montants. La taxe moyenne encaissée serait de 1,4 à 1,5 cts par KWH.

De 1989 à 1998, taxe sur le chiffre d'affaires sur 10 ans	CHF 6'735'800.—
De 2000 à 2005, location du réseau sur 6 ans	CHF 5'337'000.—
De 2007 à 2015, droit du sol, moyenne CHF 585'000.— 9 ans	CHF 5'265'000.—
Vente du réseau en 2005	CHF 13'396'110.—
Versement spécial 2015	CHF 2'756'200.—
Total proche de la réalité sur 26 ans	CHF 33'490'310.—

Pour les 10 prochaines années, y compris 2016, CHF 1'421'400.— de dividende annuel extraordinaire plus les quelques CHF 600'000.—, de droit du sol, soit **plus de 2 millions** chaque année.

Estimation : de 1989 à 2025, sur 36 ans, Crissier aura touché plus de **54 millions**.

En tenant compte que la part de Crissier ne représente qu'environ le 20 % des montants payés par SIE et TvT SA, vous pouvez vous représenter les sommes énormes payées par ces deux sociétés aux communes partenaires.

J'aime la transparence pour le citoyen. Il n'est pas normal que ce dernier paie, certainement sans le savoir, une redevance perpétuelle sur sa consommation de courant électrique au profil des caisses communales.

L'électricité est reconnue comme un bien de consommation indispensable comme l'eau.

Rapport de la commission des finances

Je ne suis pas d'accord avec le vœu No 4 concernant la taxation pour l'évacuation des eaux claires, particulièrement la fin du texte. Le 1^{er} préavis présenté au Conseil tenait compte des surfaces étanches réelles de chaque parcelle. Il n'a pas été accepté comme tel par la commission et a été amendé. La Municipalité a préféré le retirer. Un 2^{ème} préavis modifié a été accepté par le Conseil du 10 février 2014.

Si la commission avait bien lu ces deux préavis, elle aurait constaté que le premier projet présentait une surface étanche de 570'000 m2, le 2^{ème} projet, environ 600'000 m2 brut auquel il fallait déduire les m2 excédentaires si, en multipliant la surface construite par 1,5 ce chiffre dépassait la surface de la parcelle. Ainsi il est resté 570'000 m2 payant comme au 1^{er} projet. Donc, pas de perte de plusieurs dizaines de milliers de francs pour nos finances comme vous l'avez écrit.

Par contre, la commission aurait pu demander à la Municipalité pour quelles raisons les quelques 350'000 m2 de routes et trottoirs communaux ne participent pas au financement des comptes affectés d'investissement et entretien des eaux claires. Certes la commune paie pour ses bâtiments comme les propriétaires privés, mais pourquoi pas pour ses routes ?

M. Roberto Francioli, Président de la commission des finances

Le règlement sur la taxe d'évacuation des eaux prévoit un standard par simplification pour les petites parcelles d'utiliser un facteur de 1,5 fois la surface bâtie pour déterminer la surface imperméable. La Municipalité ou le contribuable peut s'y écarter si elle estime qu'il y a une grande différence.

Nous avons relevé des parcelles avec de grandes surfaces goudronnées sans construction. Par exemple, les centres commerciaux, la surface construite peut être intéressante pour la Commune, du fait qu'il y a beaucoup de places de parc et très peu de surfaces construites. Le but n'est pas d'engager un employé communal mesurer chaque petite parcelle ce qui coûterait trop cher pour la commune.

M. Peter Knoepfel (PS)

Vous dites que le taux d'autofinancement de 8 millions est considéré trop faible. Qu'est-ce que la commission considère comme taux d'autofinancement acceptable ?

M. Roberto Francioli, Président de la commission des finances

Si nous avons 8 millions chaque année, ce serait suffisant. Dans ces 8 millions, nous avons 3-4 millions d'autofinancement cette année, alors que nous devrions être autour des 5 millions attendus.

M. Michel Tendon, Syndic

Le taux d'autofinancement que les finances cantonales trouvent correctes se situe autour de 60 % et plus. Nous n'en sommes pas là, malgré une excellente santé financière de la commune, j'ai toujours dit que notre marge d'autofinancement est insuffisante.

M. Pascal Gruffel (ROLC)

Nous avons voté un préavis pour installer des panneaux lumineux. Dans ce préavis, il était mentionné que des montants seraient attribués pour leur entretien et que les utilisateurs des prestations devraient payer une taxe. J'ai parcouru le classeur des comptes, je ne trouve aucune ligne concernant les panneaux lumineux, pour quelle raison ?

M. Michel Tendon, Syndic

Les frais de ces panneaux concernent uniquement la taxe prélevée par Swisscom. L'exploitation de ces panneaux est totalement bénéficiaire en ce moment. C'est peut-être dans un sous-compte.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Roberto Francioli, donne lecture des conclusions suivantes :

Le contrôle des comptes communaux portant sur la vérification et l'analyse des éléments suivants :

- compte de fonctionnement de l'exercice 2015
- compte d'investissements de l'exercice 2015
- bilan au 31 décembre 2015

a été confié à la Fiduciaire Intermandat SA. Le résultat de cette vérification est consigné dans son rapport.

Par conséquent, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier, après avoir pris connaissance des comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2015,

ADOpte

- les comptes tels que présentés et en donne décharge à la Municipalité.

Les conclusions sont admises à l'unanimité.

7. PREAVIS N° 100/2011-2016 – INDEMNITES DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Rapport de la commission - Rapporteur M. David Metzger (PS)

M. David Metzger, Président de la commission

La commission chargée d'étudier le préavis s'est réunie le 11 mai 2016. La Municipalité propose de maintenir le système actuel, qui se compose d'une part de rémunération annuelle fixe et d'une part variable sous la forme de vacations. La modification porte sur la part fixe, soit le traitement annuel du Syndic qui passerait de CHF 22'000.— à CHF 24'000.—, soit une augmentation de CHF 2'000.— par année, et une augmentation de 9,1 % et pour les autres Municipaux, une augmentation du traitement annuel de CHF 12'000.— à 18'000.—, soit une augmentation de 50 %. Pour le surplus, la Municipalité propose que les montants des indemnités fixes et les vacations soient adaptés à l'indice suisse du coût de la vie et que ses membres soient assurés pour la perte de gain en cas de maladie, de manière identique au personnel communal.

La commission a étudié ce préavis et a remarqué que le préavis était assez lacunaire. Si on lit le tableau avec les autres communes, il y a la situation des communes mais pas celle de Crissier. La commission a posé la question de ce qui était comparable entre les différentes communes. Seule la situation actuelle nous a été indiquée. Pour trouver les chiffres des années précédentes, il a fallu regarder les rapports et préavis des dernières législatures.

Dans cette annexe 1 au rapport, les chiffres sont résumés dont j'ai établi le graphique. Les données proviennent des rapports et des préavis précédents. Le seul chiffre à prendre avec

précaution est le chiffre de l'année 2016. J'ai indiqué CHF 326'000.— pour la moyenne des indemnités mais ce sera moins, car si le préavis est accepté, il sera appliqué sur la moitié d'une année, donc environ CHF 313'000.— et CHF 326'000.— dès 2017.

La commission a fait quelques amendements, il s'agit d'amendements techniques, elle a précisé que l'indexation portait tant sur les vacances que sur les traitements annuels du Syndic et des autres Municipaux. Elle a rajouté l'assurance perte de gain qui n'était pas mentionnée dans les conclusions du préavis.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, et des amendements de la commission ci-après, le Président ouvre la discussion :

Amendement 1

Point 4 : d'indexer, pour les années 2017-2021, les traitements mentionnés aux points 1 à 3, au coût de la vie aux mêmes conditions que pour le personnel communal.

L'amendement est accepté à la majorité (1 abstention manifestée).

Amendement 2

Point 6. D'assurer les traitements des cinq membres de la Municipalité pour le risque perte de gain en cas de maladie aux mêmes conditions que pour le personnel communal.

L'amendement est accepté à la majorité (1 abstention manifestée).

La parole n'étant plus sollicitée, M. Metzger, donne lecture des conclusions en tenant compte des amendements mentionnés par la commission.

- Vu le préavis 100/2011-2016 du 25 avril 2016
- Vu le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De maintenir à CHF 55.— l'heure de vacation pour la législature 2016-2021 ;
2. D'octroyer au Syndic, pour la législature 2016-2021, un montant annuel de CHF 24'000.— à titre de salaire (base : 2016) ;
3. D'octroyer aux membres de la Municipalité, pour la législature 2016-2021, un montant annuel de CHF 18'000.—, à titre de salaire (base : 2016) ;
4. Pour les années 2017 à 2021, les traitements seront indexés au coût de la vie aux mêmes conditions que pour le personnel communal ;

D'autoriser les membres de la Municipalité à percevoir les indemnités, vacances et jetons de présence pour leur participation aux sociétés anonymes, associations de communes, ententes intercommunales, etc.

Les conclusions amendées sont acceptées à la majorité (4 abstentions manifestées).

8. PREAVIS N° 101/2011-2016 – REQUALIFICATION DE LA RUE DU JURA ET RESEAU DE COLLECTEURS RUE DU JURA ET AVENUE DU 14 AVRIL RENENS

Rapport de la commission - Rapporteur M. Giuseppe Dalla Valle (CDC)

M. Giuseppe Dalla Valle, Président de la commission

Le sujet est la requalification de la rue du Jura, le réaménagement supérieur. Dans ce préavis, il est mentionné aussi le réaménagement sous terre, soit remise à niveau des collecteurs, eaux claires et eaux usées. Ce préavis est lié à Renens, nous n'avons pas eu de contact avec eux. Si nous refusons de le faire, nous bloquerions le tram.

Le point soulevé par M. Paillard est le changement par des signaux lumineux du giratoire du Pont- Bleu. Il a été décidé de ne pas renvoyer ce préavis à la Municipalité, en faisant confiance aux ingénieurs de circulation.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. Patrick Martin (CDC) (texte in extenso)

Sur Crissier

En page 8, milieu de page, sous le titre « Modification de carrefour », pour quelles raisons le préavis prévoit-il de remplacer par des feux le giratoire existant au niveau du carrefour rue du Jura-accès du Pont-Bleu ?

Je viens d'entendre le président de commission expliquant que cela a été discuté en séance. Je ne sais pas quelles sont les raisons qui ont poussé à cette décision.

En haut de la page 8 du préavis, un des points relève la fermeture de l'extrémité de la rue de l'Industrie. Cette modification ne permettra plus d'emprunter cette route en venant de Lausanne, direction Crissier, évitant ainsi le centre de Renens. Pour quelles raisons ?

Sur Renens

Page 7, chiffre 3.5 « Modification du plan de circulation ». Il est indiqué dans le texte, la création d'un giratoire allongé sur l'avenue du 14 Avril entre la rue des Alpes et le centre Métropole de Renens.

Le trafic individuel motorisé empruntera ce long giratoire, alors que les bus et les vélos, circulant dans le sens Nord-Sud, pourront traverser directement le carrefour à l'aide de feux. Les bus qui passent en moyenne toutes les 5 à 10 mn dans chaque sens, j'ai de la peine à admettre que chaque cycliste désirant traverser le carrefour dit du Lumen dans le sens Nord-Sud puisse systématiquement interrompre le flux des véhicules motorisés.

Pour quelles raisons n'oblige-t-on pas les vélos à faire le tour de ce giratoire allongé comme les autres véhicules du trafic individuel motorisé ?

Page 8, milieu de page, sous le titre « Modifications de carrefour », pour quelles raisons le préavis prévoit-il de remplacer par des feux le giratoire existant au niveau du carrefour rue du Simplon-passage du 1^{er} août ?

Mme Nathalie Jaton, Municipale

Le giratoire sous le Pont-Bleu sera remplacé par un carrefour à feux qui sera installé pour distribuer la circulation sur le grand cigare du 14 Avril, afin qu'il n'y ait pas de trop longues files d'attente, permettant à ce grand giratoire 14 Avril-Lumen de fonctionner correctement même à heure de pointe. Il y aura des files d'attente un peu plus loin, une fois que vous serez entrés dans cette partie de la route, de pouvoir circuler sans être bloqué.

Nous étions aussi surpris par cette solution, nous aurions préféré garder notre giratoire qui fonctionne très bien. Actuellement une bonne partie de la circulation passe à la rue du Terminus pour aller sur la route de Lausanne, après la place Nord qui sera complètement refaite. Elle sera dédiée aux transports publics, à la passerelle rayon vert et aux piétons. Les seuls utilisateurs de la rue de Lausanne seront les trams, les bus et les gens qui habitent le centre de Renens, afin qu'ils puissent rentrer chez eux.

Cette solution de mettre des feux nous a été proposée de façon viable pour que le carrefour 14 Avril-Lumen fonctionne avec les traversées piétonnes.

Ne pas faire les travaux sur Crissier ne prétérite pas le trafic de Renens au 14 avril à double sens. Crissier devrait changer les présélections, la berne centrale, les feux pour les piétons.

Nous avons besoin dans ce secteur rue du Jura de refaire nos collecteurs. Depuis longtemps, inscrit dans le plan d'évacuation des eaux, Crissier a l'opportunité de faire ces travaux et revoir cette chaussée pas très attractive. Le peu de végétation, difficile d'entretien, n'apporte pas grand intérêt.

La policlinique doit être accessible facilement, avoir un trottoir agréable. Refaire cette rue en même temps que celle de Lausanne et refaire les sous-sols nous permet de bénéficier des subventions du Canton.

La fermeture à la circulation de la rue de l'Industrie, après la Mèbre appartient à Renens et leur but est de rendre le quartier plus convivial, la route passera au milieu d'arbres et de bacs. Renens a une ambition de verdure.

La sortie de la rue des Alpes pour les vélos ne bloquera pas la circulation, ce n'est pas notre inquiétude. Le cycliste devra attendre son tour pour traverser le carrefour.

Le remplacement des feux au giratoire passage 1^{er} Août-rue du Simplon est dans le même ordre d'idées que pour le giratoire du Pont-Bleu. La circulation a été jugée bien meilleure avec des feux par le bureau de Transitec.

M. Anton Zysset (CDC)

Je n'ai rien contre la requalification de la rue du Jura mais concernant le giratoire du Pont-Bleu, nous avons déjà émis plusieurs remarques et notre scepticisme lors des travaux à ce sujet lors des séances de commission d'urbanisme et d'environnement. Nous allons créer un chaos dans le secteur.

M. Michel Tendon, Syndic

Nous sommes dans une demande de crédit pour exécuter les travaux. Compte tenu des oppositions pendantes au Tribunal fédéral, notamment pour le tram, nous ne sommes pas certains de pouvoir commencer ces travaux dans les prochaines semaines.

Comme le rappelle M. Zysset, il y a eu la phase étude et concept, Dès le début, la commune de Crissier par son service d'urbanisme a montré son inquiétude par rapport à la fluidité du trafic sur la rue des Alpes et sur le boulevard de l'Arc-en-ciel, 14 Avril.

Ces feux sont nécessaires, car en mettant le trafic à double sens au 14 Avril, et en supprimant la route de Bussigny le long des lignes de chemin de fer, on va charger plus le trafic sur la rue du 14 Avril, les ronds-points ne suffisent plus.

Ces feux devraient être synchronisés, sinon on risque d'avoir un phénomène observé au Flon à Lausanne, où des passages pour piétons à des endroits où passent beaucoup de voitures bloquaient tout le monde. Des feux ont été rajoutés.

D'après les expériences, c'est pour cette raison qu'il y aura des feux à la sortie du rond-point du Pont-Bleu et en bas de la rue des Alpes, dans l'intérêt de la fluidité du trafic pour Crissier. Une partie des questions posées concernant Renens, Crissier a défendu ses intérêts, la fluidité le long de l'Arc-en-Ciel et de la rue des Alpes. Les autres décisions ont été prises par un collège de spécialistes. On peut ne pas partager les idées de Renens mais on ne peut pas leur imposer des règles de trafic depuis chez nous.

Je vous propose de voter ce préavis, il a été étudié depuis longtemps et il a été accepté dans sa phase conceptuelle. Maintenant, on applique le concept adopté.

M. Patrick Martin (CDC)

Je ne suis pas convaincu par les réponses pour le giratoire rue du Jura-accès du Pont-Bleu. Je suis agréablement surpris d'entendre que Mme la Municipale le soit aussi par le projet sur ce carrefour.

Est-ce que l'on veut clairement que ce carrefour serve à arrêter les voitures pour leur demander de passer ailleurs ? Prétendre que cela favorisera le trafic ne tient pas. Concernant la rue de l'Industrie, je peux comprendre mais c'est un passage important, tous les gens qui empruntent cette route en venant de Lausanne vont se retrouver sur le carrefour de Lumen. Si on nous empêche de passer là, c'est pour boucher le carrefour de Lumen.

La demande d'arrêt pour les bus est très rapide si on veut maintenir les horaires, le bus va attendre 5-10 secs. Il peut le faire avant d'arriver au carrefour et si c'est le même principe pour les vélos, je m'y oppose fermement. Pour le carrefour Passage 1^{er} Août-rue du Simplon, c'est vrai qu'il concerne Renens, je n'ai pas compris les explications, vu qu'il fonctionne très bien aujourd'hui. Pourquoi y mettre des feux, est-ce pour faire une retenue par rapport aux gens qui viennent du sud de Renens ?

Un préavis a été voté le 19 mai à Renens mais nous ne connaissons pas les résultats, des discussions ont-elles eu lieu ?

J'aimerais proposer des amendements. Avant de vous les proposer, j'aimerais savoir si le Conseil communal accepterait d'entrée en matière avant d'en connaître les détails.

Mme Nathalie Jatton, Municipale

Un giratoire donne une circulation fluide quand il n'y a pas de voitures bloquées au centre du giratoire. Quand il y a un arrêt pour laisser passer un piéton ou un vélo, il perd sa fluidité, et tout le monde est bloqué en voulant entrer dans le giratoire. Le but d'y mettre des feux est un moyen

de laisser passer au compte-gouttes comme vous l'avez dit mais de manière plus fluide pour arriver jusqu'au cigare.

Vous trouvez que le giratoire du 1^{er} Août va très bien, pourquoi faut-il l'enlever ? D'autres trouvent qu'il n'est pas pratique et se réjouisse d'avoir les feux. Le jour où les cyclistes ont le feu vert 30 s après s'être arrêtés, ce sera très bien. La majorité des cyclistes pourra faire le tour du giratoire sans poser le pied car ils n'aiment pas s'arrêter à un feu.

M. Peter Knoepfel (PS)

Compte tenu de ces discussions, de celles en urbanisme et de l'existence de propositions d'amendements qui n'ont pas été développées ni en commission ni ici, je vous propose une décision de non entrée en matière, cela ne veut pas dire que l'on refuse ce projet, mais que l'on va ralentir la procédure. On renvoie le dossier en Municipalité, et à la commission consultative permanente. La commission rediscutera des propositions qui me semblent justifier. J'aurais dit oui à votre question mais ce n'est pas en Conseil de développer pendant des dizaines de minutes ces amendements, sans qu'ils eussent été discutés en commission.

La question de cet axe reste cruciale et je suis persuadé que la solution actuelle n'est pas viable. Elle va amener des bouchons de part et d'autre, c'est une solution pour le transport public. Il faut chercher dans le périmètre plus large une question d'alternative pour les transports individuels. La convivialité de ces modalités de transport, artères très limitées va bloquer la fluidité du trafic.

M. Wembo Jah Olela (PS)

A quoi servent les transports publics si les gens doivent utiliser leur voiture pour aller partout ?

M. Patrick Martin (CDC)

Nous devons privilégier les transports publics, je suis d'accord avec M. Olela, d'autant plus que j'y ai travaillé pendant 20 ans, notamment pour le trafic des TL. La ligne 17, en attendant la prolongation du tram passera par Gare Nord et la rue du Terminus. Nous ne sommes pas touchés par les problèmes de circulation à cet endroit.

Au carrefour du Lumen, les lignes de bus 32 et 38 passeront et des feux leur seront attribués.

Sur le carrefour du Pont-Bleu, il n'y a pas de bus. Pourquoi vouloir mettre des feux pour faciliter le transport public ?

Suite à l'intervention de M. Knoepfel, je suis d'accord aussi de refaire une discussion en profondeur, je propose que la commission d'urbanisme traite ce sujet et non pas la commission qui vient de l'étudier. Je n'ai rien contre cette dernière, mais la commission d'urbanisme a toutes les discussions en tête.

M. Claude Penseyres (ROLC)

La commission d'urbanisme traite des problèmes de conception, elle a eu ce projet plusieurs fois dans le cadre de toutes les circulations liées aux nouveaux aménagements de la gare de Renens et l'arrivée du tram. Les discussions ont déjà eu lieu et la commission a accepté ce principe de circulation.

Aujourd'hui le préavis dont nous discutons sert à valider des travaux.

Le giratoire du Pont-Bleu fonctionne bien actuellement. La circulation va changer puisqu'elle se fera à double sens sur cette rue. Si nous ne mettons pas des feux à ces endroits, selon les explications de Transitec, un flux continu de véhicules arrivant de Bussigny et rentrant dans le système, bloquerait les voitures se trouvant sur le maxi giratoire.

Ce n'est pas pour envoyer les gens ailleurs, c'est pour réguler le trafic qui rentre dans système où on roulera à plus faible vitesse. Sinon, c'est une file continue qui bloquera le giratoire. Un giratoire fonctionne bien quand il a quatre branches, quand une branche principale l'occupe cela fonctionne très mal, voilà la raison de ce principe de circulation discuté il y a plusieurs années à la commission d'urbanisme et accepté par celle-ci.

M. Daniel Schläfli (PS)

Je suis surpris on parle de la gestion du trafic d'une commune voisine et par le biais d'un amendement, d'un renvoi de préavis, on influencerait sur la gestion du trafic ? Nous sommes hors sujet, nous devons parler de la rue des Alpes et pas de la gestion du 14 Avril.

Par rapport, à la remarque de M. Martin, ce grand giratoire a des passages piétons que vous ne pouvez pas franchir sans des feux. Votre idée d'un flux continu, qu'il y ait des vélos ou pas est une illusion et c'est la même chose pour la rue du Jura. Ou alors, les piétons ont la priorité et le problème serait le même que celui de la place de l'Europe avant l'installation des feux.

M. Michel Tendon, Syndic

Ce ne serait pas dramatique si la décision était reportée à la prochaine séance. Crissier s'est battu sur ce projet au niveau du concept de mettre des feux et Renens est d'accord de ne pas mettre de feux.

La commune voisine va faire un Mail avec des arbres et espère que les piétons s'approprieront cette place et traverseront la route. Imaginez la situation avec le trafic qui passe par la route de Bussigny, le long des voies et ramenez-le au 14 Avril avec les piétons qui sortent de la Migros et de la Coop. Aux feux de la Migros, les piétons ne passeraient pas s'il n'y avait pas de feux.

A l'époque, il était nécessaire de mettre des feux, maintenant certains d'entre vous pensent le contraire. Je ne peux que répéter les réflexions de M. Penseyres, la discussion a été faite en commission d'urbanisme avec des rapports de techniciens. La pire des situations serait que Crissier refuse de faire ces travaux et que Renens fasse leur place. *« Alors là, nous serions pomme avec le bourg ».*

M. Patrick Martin (CDC)

Je suis persuadé que nous faisons fausse route. Il serait intéressant de savoir ce que le Conseil communal de Renens a décidé le 19 mai dernier.

Sur un tronçon de 250 m, il existera 7 passages piétons, entre le giratoire, le futur carrefour du Pont-Bleu et la fin du long giratoire sur la rue du 14 Avril. Comment régule-t-on sept passages piétons avec des feux ? Va-t-on bloquer un passage, celui qui est 35 m plus loin sera-t-il vert ou automatiquement rouge ?

La parole n'étant plus sollicitée, le Président propose le vote de la non entrée en matière et le report du préavis à la Municipalité. Elle est **refusée à la majorité (35 NON – 6 abstentions manifestées)**.

M. Giuseppe Dalla Valle donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal No 101/2011-2016 du 25 avril 2016
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accorder à la Municipalité :

- Un crédit d'un montant de CHF 690'000.— TTC pour le crédit de construction de la requalification de la rue du Jura.
- Et un crédit d'un montant de CHF 705'000.— TTC (CHF 653'000.— HT) pour la transformation du réseau de collecteurs de la rue du Jura.

Les conclusions sont acceptées à la majorité (**9 NON**).

9. PREAVIS N° 105/2011-2016 – ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER (PQ) CB 1.2

Rapport de la commission - Rapporteur M. Claude Penseyres (ROLC)

M. Claude Penseyres, Président de la commission

Ce petit plan de quartier (PQ) a déjà passé deux fois devant la commission d'urbanisme qui l'a accepté avec quelques remarques prises en compte par la suite. Des propriétaires voisins n'ont pas voulu être intégrés dans cette étude, il a fallu vérifier que les futures possibilités de développement ont été préservées en matière d'accès aux parcelles, ce qui a été fait et permis

d'autoriser cette petite surface de PQ. Il est en continuité le long de la route de Cossonay des différentes constructions faites récemment. Les particularités de ce plan de quartier est d'avoir une ferme protégée, note 3 aux monuments historiques, un stationnement majoritairement en sous-sol et 50 % du rez réservé aux activités. Les propriétaires bénéficiaires devront participer aux infrastructures communales selon le règlement.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Claude Penseyres, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal No 105/2011-2016 du 25 avril 2016
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'approuver comme fraction du plan général d'affectation (plan de zones) de la Commission de Crissier, le plan de quartier « CB 1.2. » (plan et règlement) ;

1. D'approuver la constitution d'une servitude personnelle de passage public à pied et mobilité douce en faveur de la Commune de Crissier ;
2. D'approuver la constitution d'une charge foncière en faveur de la Commune de Crissier relative à l'obligation de planter et d'entretenir quatre plantations (arbres) ;
3. De réserver l'approbation du plan de quartier « CB 1.2 » par l'autorité cantonale.

Les conclusions sont admises à la majorité (**1 abstention manifestée**).

10. PREAVIS N° 106/2011-2016 – ADOPTION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION (PPA) CB 3.10

Rapport de la commission - Rapporteur M. Claude Penseyres (ROLC)

M. Claude Penseyres, Président de la commission

Ce PPA a été validé par la commission d'urbanisme, il permet à trois propriétaires de mettre en valeur leurs parcelles ensemble ou séparées avec la construction de six immeubles. Quelques particularités, 1. Un bonus de 0,1 sur l'indice d'utilisation du sol (IUS) en cas de réalisation d'activités socio-économiques. 2). Un stationnement majoritairement souterrain. 3) L'obligation de participations financières aux infrastructures communales.

Située en face de l'accès au château, la commission d'urbanisme a demandé de soigner, l'esthétique de l'entrée du parking et des places visiteurs qui ne pourront pas être couvertes.

La parcelle du Château bénéficiait d'un droit de vue, qui a été annulé en compensation de l'obtention d'une bande de terrain le long du Château permettant d'améliorer la circulation des piétons.

Un privé bénéficie aussi d'une servitude foncière limitant la hauteur des constructions. Il a fait opposition au PPA, celui-ci a finalement été adopté en diminuant de 50 cm la hauteur des constructions qui deviennent ainsi conformes. L'opposition peut donc être levée.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Claude Penseyres, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal No 106/2011-2016 du 25 avril 2016
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver comme fraction du plan général d'affectation (plan de zones) de la Commune de Crissier, le plan partiel d'affectation « CB 3.10 » (plan et règlement) ;
2. De lever l'opposition émise par M. Etienne Dufour relative à la hauteur au faite des bâtiments ;
3. De réserver l'approbation du plan partiel d'affectation « CB 3.10 » par l'autorité cantonale.

Les conclusions sont admises à la majorité (**6 abstentions manifestées**).

11. PREAVIS N° 107/2011-2016 – CONCESSION DE DISTRIBUTION D'EAU

Rapport de la commission - Rapporteur M. Alexandre Jaggi

M. Alexandre Jaggi, Président de la commission

En séance de commission, M. Viennet de Lausanne du Service de l'eau, a répondu à toutes nos questions liées à ce préavis. Il est lié à une mise en place claire dans le cadre juridique de l'ancienne concession d'eau qui datait de plus de 3 ans.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Jaggi, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal No 107/2011-2016 du 25 avril 2016
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter la concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune ;
2. De fixer la date de mise en vigueur au 1^{er} août 2016.

Les conclusions sont admises à la majorité (2 NON).

12. INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

M. Patrick Martin (CDC) (texte in extenso)

La dernière séance du Conseil intercommunal de la Sécurité dans l'Ouest lausannois a eu lieu le mercredi 1^{er} juin. A l'ordre du jour, figuraient les comptes et la gestion 2015. Ceux-ci ont été acceptés à une très large majorité. En ce qui concerne les comptes, indépendamment des problèmes liés à la clé de répartition, ils se sont avérés favorables à toutes les communes. En effet les charges ont été inférieures de près de deux millions de francs par rapport au budget.

Pour Crissier, cela signifie une économie de près de CHF 250'000.— par rapport au budget. En ce qui concerne l'interpellation que nous avons déposée le 23 mars 2016, le comité de Direction y a répondu par écrit. Je vous lis intégralement cette réponse (en annexe).

Par ailleurs, toujours lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de la Sécurité dans l'Ouest lausannois. M. Michel Farine, Président du Comité de Direction, et le Commandant Schaer nous ont fait part de leur forte inquiétude concernant l'évolution de l'effectif des agents de terrain. En effet, depuis plusieurs mois, les départs n'arrivent pas être compensés par les engagements de policiers déjà formés ou d'aspirants. Selon un tableau prévisionnel, à l'horizon 2019, même en engageant 12 aspirants par an, l'effectif sera encore insuffisant.

Une analyse précise des départs déjà enregistrés montrent que plus de la moitié d'entre eux le sont en raison des conditions salariales. Une étude demandée par le Comité de Direction montre en effet que les polices de Nyon et de Morges offrent des salaires supérieurs de 400.— à CHF 1'000.— par mois à ceux de la Polouest.

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction va envisager et proposer dès la nouvelle législature d'augmenter les salaires de nos policiers afin de limiter l'impact des départs. Vos délégués vous tiendront bien entendu informés de l'évolution de la situation.

M. Daniel Margot (CDC)

Le 26 mai a eu lieu une séance de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis. A l'ordre du jour, il y avait le poste « comptes de l'exercice ».

Ceux-ci n'ont pas soulevé de questions particulières. Globalement, les comptes 2015 font apparaître un déficit d'exploitation de CHF 34'300.— pour un budget de CHF 600'000.—.

Pour pallier cette situation, outre une contribution extraordinaire de 30 cts par habitant qui sera perçue en 2016, diverses mesures ont été prises dont l'engagement d'une juriste, en remplacement d'un chef de bureau parti à la retraite, afin de limiter au maximum les honoraires d'avocats (situation en relation avec les problèmes liés à Uber).

Pour Crissier, la cotisation annuelle sera de CHF 2,20 par habitant.

Mme Caroline Albiker-Pochon (texte in extenso)

Nouvelles de l'Association Régionale de l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois, dite communément ARASOL.

In extrémis, nous avons pu convoquer la dernière séance de la législature, après la démission effective le 12 mai dernier de la Présidente, Mme Anne-Thérèse Guyaz. A charge de la vice-présidente de suppléer à ce manquement dans un court délai et de convoquer notre dernière séance de législature. C'est ainsi que, sous ma vice-présidence, nous nous sommes réunis le 24 mai en vue de l'approbation des comptes et du rapport de gestion 2015.

Le travail des conseillers intercommunaux de l'ARASOL constitue en la validation des montants que vous trouvez dans les comptes de la commune au compte « Part charges Arasol » no 710.3525, autrement dit les tâches régionales liées au travail des assistants sociaux et des Agence d'Assurances Sociales (AAS) imputées à notre commune. Les comptes et le rapport de gestion ont été adoptés à la majorité.

Par ces lignes, je tiens à souligner la qualité de ces documents et la transparence avec laquelle la direction du CSR et de l'ARASOL nous a répondu et les en remercie vivement.

1.1 AAS et tâches régionales

Les charges totales s'élèvent à un peu plus de CHF 1'216'000.—. La maîtrise des dépenses des AAS et la bonne gestion des tâches régionales ont permis de boucler l'exercice dans la cible prévue avec un résultat positif de plus de CHF 181'600.-.

La part des régions se calcule au moyen d'un coefficient fr/habitant proportionnel aux nombres d'habitants de chaque commune au 31 décembre de l'année précédente. Celle de Crissier se monte à 12.47%. Vous avez pu le constater dans nos comptes communaux, la somme qui nous est imputée est de CHF 151'612.—.

1.2 CSR

Le nombre moyen de dossiers RI payés pour 2015 est de 1'103, bonne nouvelle, il a même diminué d'une nonantaine de dossiers par rapport à 2014. Cela s'explique notamment en raison de l'introduction du régime des PC Famille. Pour rappel ces prestations complémentaires cantonales sont des aides financières qui permettent aux familles d'éviter le recours à l'aide sociale et de favoriser le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative. On commence enfin - car cette loi a eu de la peine à se mettre en place depuis le 1^{er} octobre 2011- à sentir son effet.

Le corollaire de cette diminution est que les comptes du CSR présentent un bouclage négatif de CHF 89'655.— prélevé dans la «réserve pour égalisation de résultats». Comme le financement du canton repose sur le volume de dossiers, lequel a diminué, le financement a également diminué alors que les charges fixes réparties dans la facture sociale sont restées identiques.

Par ailleurs, le financement prévu pour des travaux de sécurisation d'accès et d'agrandissement de la réception budgété en 2014, n'a pas été exécuté en 2014, suite à des soucis de validation avec l'ECA. La Direction a alors remis ces travaux en 2015 et pris sur le budget de la rénovation de la salle de conférence. La direction nous a fait part de l'insuffisance de financement des frais d'interprètes particulièrement importants pour notre région (CHF 10'000.-).

Nous pouvons relever la poursuite d'une politique de gestion par la tenue des comptes au plus près.

1.3 Projet de lois : Action sociale vaudoise, PC complémentaire cantonales pour famille et rente pont

Les modifications au projet de loi mentionné dans mon précédent rapport entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017, au lieu du 1^{er} juillet 2016, ce qui permettra aux régions de l'action sociale de s'organiser.

1.4 Régionalisation des AAS, impact au niveau de Crissier

Il est question de n'avoir plus que 2 AAS pour la région, soit une à Renens et une à Ecublens. Dans un esprit de service à la population, notre municipale se bat pour que notre AAS sise à Crissier subsiste et que nos habitants puissent continuer à bénéficier de ce service à Crissier. Toutefois, les négociations s'avèrent difficiles en raison d'une minorisation de ce point de vue par les différents municipaux de l'ARASOL au nombre de cinq faces à l'avis des municipales de Crissier et de Bussigny.

1.5 Règlement type pour les conseils intercommunaux

Ce règlement n'a pas abouti, bien qu'à bout touchant, il a été décidé en séance et à la majorité de remettre ce mandat à la prochaine législature.

1.6 Et pour conclure...

Tout au long de la législature, les problèmes nous ont toujours été rapportés de manière constructive, les difficultés du terrain portées à notre connaissance sans malaise. Cela a permis aux membres du Conseil intercommunal de bien comprendre la problématique complexe de l'aide sociale. Je suis confiante d'observer à ce jour que tout est mis en œuvre pour éliminer les éventuels abus, permettant ainsi le soutien aux personnes qui sont vraiment dans le besoin. On ne peut pas parler d'extorsion de fonds quand l'Etat verse, souvent de manière passagère, des montants de l'ordre de CHF 1'237.--/mois pour un bénéficiaire.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Ce point n'est pas utilisé.

14. DIVERS

14.1 M. Alexandre Jaggi (CDC)

Actuellement, Crissier est complètement desservie par la zone Mobilis 12, sauf, la ligne 36 (Renens – MMM) qui n'est que partiellement couverte.

Dès l'arrêt Marcholet, les 3 arrêts suivants soit, Mongevon, Feleire et Closalet (MMM) ne sont pas couverts. Une surtaxe ou un complément d'abonnement est donc nécessaire avec la zone 15 (Villars-Ste-Croix, Mex, Vufflens).

Dans la mesure où cette ligne est un terminus au MMM, qu'elle ne continue pas en direction de Villars-Ste-Croix, sans oublier les futures constructions qui vont se réaliser sur ce parcours, Lentillères et la parcelle Implénia, elle faciliterait l'accès au Discovery et autres entreprises sur son parcours.

La Municipalité pourrait-elle se mettre en contact avec Mobilis afin de tenter une modification de la zone 12 ?

14.2 M. Roberto Francioli (CDC)

Je reviens sur le préavis 101/2011 2016, j'étais contre le renvoi en Municipalité. Cependant, je n'aimerais qu'il y ait vice de forme et m'assurer que le président ait tenu compte de l'article 75 du règlement communal. Je ne veux pas faire du formalisme, c'est le président qui voit comment traiter le cas.

Art. 75 : Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

Le renvoi de la Votation ne peut avoir lieu qu'une seule fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue.

M. Jacques Carnal (ROLC)

L'article concerne le renvoi du préavis et nous avons voté la non entrée en matière de ce renvoi ce qui est différent.

M. Peter Knoepfel (PS)

La volonté exprimée par le Conseil était claire. Néanmoins, je n'ai pas proposé une non entrée en matière dans le sens technique du terme, mais un renvoi à la Municipalité dans le sens réglementaire du terme.

M. Jean-Daniel Duruz, Président

J'assume la décision sur ce préavis.

M. Patrick Martin (CDC)

Si j'ai bien compris ce que nous a lu M. Francioli et ce qu'a dit M. Knoepfel, plus de 20 % de l'assemblée a voté pour reporter ce projet. Pourquoi on le vote ensuite ? Il n'était pas possible de le voter comment il a été fait ?

Mme Sophie Rodari (PS)

C'est l'ancienne présidente qui parle. Nous avons vécu une soirée mouvementée en erreur de procédure. Le Président a une marge de manœuvre, il a interprété le règlement et je trouve qu'il est délicat de revenir sur un vote. Nous étions plusieurs à savoir qu'il fallait un cinquième pour entrer en matière ou pas, ou pour procéder au renvoi. Je regrette pour M. Martin qui a posé beaucoup de questions. C'est au bureau de maîtriser les débats qui pourraient arriver.

14.3 M. Pascal Gruffel (ROLC)

Dans quelques jours, nous allons inaugurer le collège de la Romanellaz, un des accès pour ce collège est le chemin du Château. Depuis plusieurs années, la sécurité piétonnière de ce Château n'est pas assurée pour des enfants et ce n'est pas prévu à moyen terme de l'améliorer. Je demande à la Municipalité ou à la voirie de faire le minimum d'entretien sur ce château ou demander au propriétaire de l'entretenir car il est envahi d'orties et de ronces.

14.4 M. Claude Bigler (CDC)

De nouvelles plaintes ont eu lieu concernant le giratoire des Noutes. Des voitures ou motos arrêtées avec le moteur emballé créent des nuisances, des courses sont effectuées le long de la rue des Alpes, entre Renens et le haut de la rue. Il serait utile d'effectuer quelques contrôles surtout pour ces moteurs truqués.

Si ces véhicules sont mis en conformité, souvent quinze jours plus tard, ils sont à nouveau à l'état initial parce qu'ils maquillent leurs véhicules. Il serait utile de savoir si des amendes sont payées par les personnes au social, sinon il faudrait trouver une autre formule pour les responsabiliser.

14.5 M. Michel Tendon, Syndic (texte in extenso)

Le bilan de la législature a été publié dans *Crissier contact* et je n'y reviendrai pas. Ce soir, j'aimerais tout particulièrement m'adresser à vous les membres de ce Conseil, qui m'avez accordé votre confiance sans laquelle, tout aurait été beaucoup plus difficile. Lors d'une soixantaine de conseils communaux et de quelques centaines de séances de commissions, nous avons, ensemble, fait progresser notre chère commune de Crissier.

Durant ces 10 années de syndication, j'ai en quelque sorte appris un nouveau métier. Les contacts que j'ai pu nouer avec de nombreuses personnes, municipaux, conseillers communaux, collaborateurs, et partenaires externes se sont révélés extrêmement enrichissants pour moi. Au-delà de la diversité des opinions, nous sommes toujours parvenus à ce fameux consensus helvétique, dans lequel le pragmatisme l'emporte sur l'idéologie. Avec vous, tout spécialement, nous avons maintenu notre commune dans la prospérité en ayant toujours en tête le bien-être et le bien-vivre de la population. Je pense pouvoir affirmer que nous y sommes largement parvenus.

Je garderai un souvenir ému et reconnaissant pour la qualité des échanges que nous avons eus, tant sur le plan institutionnel que personnel. Et c'est donc avec grand plaisir, que je vous invite, au terme de la séance, à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Pour conclure, permettez-moi de vous donner lecture du dernier billet municipal qui paraîtra dans le prochain journal communal et dont voici le texte :

En 2006, en prenant mes responsabilités de Syndic, je proposais 3 objectifs principaux :

- 1) Délivrer des prestations communales de qualité grâce à une administration svelte et performante;
- 2) Tenir la population informée des décisions et des projets municipaux;
- 3) Engager la commune sur la voie d'un développement harmonieux.

Depuis lors, nous avons beaucoup progressé et le bilan est positif. Il a été obtenu principalement grâce à la confiance et au respect réciproques qui ont régné tant au sein de l'administration que dans les relations entre autorités exécutives et législatives. Une bonne

appréciation de la situation nous a permis de choisir les orientations adéquates et d'aller de l'avant animés d'un constant esprit entrepreneurial.

Aujourd'hui, au sein d'une agglomération en mouvement, les lignes directrices d'un développement équilibré de Crissier sont tracées. Plusieurs projets emblématiques sont en cours de démarrage. Crissier est en passe de réussir son entrée dans un 21^{ème} siècle plein de nouveaux défis. La construction de notre avenir est lancée. Désormais petite ville, Crissier a un futur prometteur devant elle.

Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont accompagné et aidé dans l'exercice de ma mission, ainsi que toutes les personnes, dont mon épouse, qui m'ont apporté soutien et encouragements. Je quitte ma fonction, convaincu que les nouvelles autorités sauront s'engager pour que Crissier reste un lieu de vie agréable, diversifié et dynamique. Je leur souhaite : bonne chance !

M. Jean-Daniel Duruz, Président

Au nom du bureau, j'aimerais remercier notre Syndic pour le travail accompli durant toutes ces années et lui souhaiter une bonne retraite. Et j'aurai plaisir de le voir passer devant la maison, voire s'arrêter boire un verre.

14.6 M. Claude Penseyres (ROLC) (texte in extenso)

En ce 13 juin 2016, nous terminons la législature 2011-2016 et plusieurs d'entre vous vivent, ce soir, leur dernière séance de Conseil communal. Vous avez passé des années et des années d'implication dans la marche des affaires de votre Commune qui vous en est très reconnaissante. Vous avez contribué à son développement et fait le lien avec la population qui vous a élu dans un système démocratique que bien du monde peut nous envier. Merci pour votre engagement.

Parmi ceux qui vont s'arrêter, et même si chacun est un pion important, nous nous devons, ce soir, de remercier et féliciter particulièrement le principal acteur de ces dernières années.

Monsieur le Syndic, cher Michel,

Ton groupement politique t'a déjà fêté, pour tes 40 ans de service, lors de sa dernière assemblée générale, en te nommant « Membre Honoraire » et en te gratifiant d'un discours de Jacques Carnal, comme toujours plein de citations humoristiques et pertinentes. Mais ce soir, je voudrais que ce soit au nom de tous, et devant tous les groupes politiques réunis, que tu sois remercié pour la tâche accomplie. J'ai demandé à Jacques Carnal si je pouvais réutiliser une ou deux de ses citations et il m'a simplement répondu : « DAC ».

Michel,

Tu es arrivé à Crissier le 1^{er} décembre 1973 et, certainement grâce à la magie des lieux, c'est deux ans plus tard que tu te mariais.

N'étant ni de gauche, ni de droite,... bien au contraire... c'est sous les couleurs du ROLC que tu es élu au Conseil communal le 1^{er} janvier 1978. ... six législatures vont se suivre pendant lesquelles ton implication lors des conseils et dans les diverses commissions sera très appréciée. Tellement appréciée que le 1^{er} janvier 2002, tu es élu à la Municipalité où tu dirigeras pendant quatre ans le dicastère « Travaux, routes, épuration des eaux, Police des Constructions et urbanisme ».

Les élections de fin 2005 te voient brillamment réélu, en tête même des candidats, au 2^{ème} tour.

Poussé par tes amis du ROLC, tu acceptes le défi de te présenter à l'élection pour la syndiculture ... que tu remportes ! Te voilà donc Syndic de Crissier dès le 1^{er} janvier 2006. Administration générale, Finances, Urbanisme et Mobilité seront tes responsabilités... pendant 10 ans, puisqu'en 2011 tu es brillamment réélu à ton poste à la tête de notre Commune.

Et si tu pars aujourd'hui, c'est bien parce que c'est toi qui tu l'as voulu. Nous ne pouvons pas te retenir mais seulement te remercier pour la tâche accomplie. Et quelle tâche accomplie... comment la résumer sans prendre le risque d'en oublier plusieurs points ?

Tu es arrivé au moment d'un tournant important de notre Commune et tu as su affronter la problématique du développement d'une manière remarquable, en appliquant ce que disait Pierre Dac : « *Ce n'est pas en tournant le dos aux choses qu'on leur fait face !* ».... Toi-même l'a dit un jour : « ... il y a deux catégories de personnes : les visionnaires-développeurs ou les démolisseurs-pleureurs... » ... personne ici n'ignore aujourd'hui dans quelle catégorie il faut te situer.

Face à la pression démographique, face à la densification imposée par le Canton, face aux propriétaires de terrain qui ont cédé aux sirènes des promoteurs, faces aux défis financiers engendrés par un développement historique de notre Commune, tu as assumé le choix de la croissance en le dirigeant au lieu de le subir. En imposant des méthodes de réflexion sur le développement des nouveaux quartiers (concours, Mandat d'Etudes parallèles), en les accompagnant avec des services communaux très compétents, en développant en parallèle les transports publics de demain, en imposant et légalisant des participations financières aux bénéficiaires de Plan de Quartier qui permettront à notre Commune d'assumer les infrastructures nécessaires, tu as mis en place les bases qui font aujourd'hui de Crissier une Commune enviable. Ce village qui, pendant ta syndication, est devenu officiellement une ville.

Avec des finances incroyablement saines, tu clôtures tes dix années de syndication en présentant encore, pour les comptes 2015, le meilleur résultat de ces dix dernières années et en annonçant en plus des rentrées extraordinaires qui viendront embellir les comptes. Les bases sont donc très saines pour aborder les prochaines années de développement et d'investissements.

Quelques jours avant la fin de ton mandat, tu auras encore l'occasion d'inaugurer un magnifique Collège et un parking communal... signes que la Commune avance et assume sa part d'investissements nécessaires.

Bien sûr, il y aura toujours quelques personnes pour regretter l'ancien temps ou critiquer ce développement, mais ce n'est de loin pas la majorité, et cela vient souvent de la part de ceux qui n'ont pas tous les éléments nécessaires pour juger.

Enfin, on ne peut pas faire de bilan de ton travail sans relever l'immense tâche accomplie au niveau de la communication. Tu l'avais dit dans un de tes premiers discours : « *je m'engage fermement pour une gestion modernisée et transparente de notre Commune* ».

Le magnifique journal d'information « Crissier Contact » permet, chaque mois à chacun, d'être informé sur les événements et les activités de la Commune. Un site internet moderne, des flashes sur nos téléphones mobiles, de nombreuses séances d'informations publiques, sont autant d'éléments qui permettent à tous ceux qui se sentent concernés d'être bien informés et de pouvoir s'exprimer.

Oui, Michel, ton travail sur l'information a porté ses fruits.

L'équipe qui te succédera est bien en place, avec des bases saines et l'on peut donc voir l'avenir avec plus de sérénité que ce célèbre président de football valaisan qui a dit « *l'avenir nous dira ce que le futur nous réserve* »...

Enfin, on ne termine pas des remerciements sans cadeaux... Mais comment trouver un cadeau à la hauteur... Michel, ce n'est donc pas un, mais trois cadeaux que j'ai choisis avec une symbolique locale et en profitant des artisans de ta Commune.

Comment ne pas parler de restaurant quand on évoque le savoir-faire de Crissier. Avec le restaurant de l'Hôtel-de-Ville qui a obtenu le titre de « Meilleur restaurant du monde en 2015 », le premier cadeau semblait tout trouvé. ... Mais voilà que je tombe sur un article, dans le Crissier Contact de fin avril qui annonce que le McDonald's de Crissier a été, en 2015 également, le plus grand restaurant McDonald's du monde en terme de chiffre d'affaires.... quel dilemme.... j'ai donc dû appliquer un critère supplémentaire pour ce choix et, en pensant que tu y irais peut-être à pied avec ton épouse, j'ai donc choisi le plus près de chez toi.

Je mets en garde le futur Syndic, Stéphane Rezso, ce critère ne lui sera pas aussi favorable ! Pour le 2^{ème} artisan, j'ai choisi un chocolatier, Vincent Kuonen, et je lui ai demandé de préparer, en chocolat, un souvenir de ta Commune que tu pourras ainsi faire disparaître quand tu le voudras. (*Armoiries de Crissier*).

Enfin, j'ai encore retenu un artisan menuisier-ébéniste, pour lui demander de te fabriquer l'objet culte indispensable que tout retraité doit posséder.... Tu vas vite apprendre à l'utiliser. (*Petit objet avec deux trous pour les pouces*).

Merci Michel, pour tout ce que tu as fait pour ta Commune, tu vas pouvoir te reposer et te détendre... Cela me fait penser d'ailleurs que je dois encore remercier la journaliste du Matin qui vient de m'apporter, en primeur, les manchettes de demain :

« Le Matin : CRISSIER – TENDON DETENDU... »

Bonne retraite Michel !

M. Michel Tendon, Syndic

UN GRAND MERCI !

14.7 M. Jean-Daniel Duruz, Président

Je vous remercie pour cette année de présidence, il y a eu quelques couacs mais c'est ainsi que l'on apprend. Il est temps pour moi de retourner dans les rangs. Je vous souhaite un bel été et j'adresse un grand merci à ceux qui nous quittent.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h45.

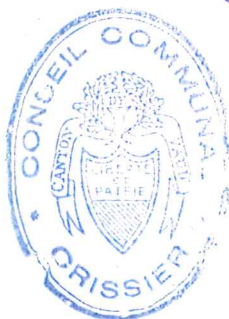
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire


Jean-Daniel Duruz


Corinne Rochat



Annexe : 1. POL - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Patrick Martin



Comité de Direction
Route des Flumeaux 41
1008 Prilly

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller intercommunal Patrick Martin relative à la clé de répartition de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité dans l'Ouest lausannois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Extrait de l'interpellation

" Intentions du Comité de Direction

[...] En conséquence, les représentants de la Commune de Crisser, souhaitent connaître les intentions du CODIR, plus précisément si ce dernier est disposé, dans les plus brefs délais, à réexaminer puis modifier les critères de la clé de répartition de notre Association, en se référant uniquement au nombre d'habitants." [...]

2. Intentions du CODIR :

Pour rappel, le CODIR avait pour ambition dans son programme de législature 2011-2016 de «clarifier la façon de comptabiliser les interventions dans la clé de répartition» ... dans la mesure où ... «les statistiques dont dispose la POL sont basées sur un travail interne, sans outil spécifique. Elles ne permettent pas une gradation de l'importance relative des interventions. Des outils sont en cours de développement dans le cadre de la réforme policière vaudoise afin de bénéficier de statistiques de meilleure qualité. L'objectif pour la législature consiste à clarifier la méthode de comptabilisation des interventions. Une alternative allant dans le sens d'une suppression de cette variable dans la clé de répartition sera étudiée». (PL 2011-2016)

Courant 2014, un groupe de travail, composé de membres du Comité et de la Direction de la POL, s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier différentes options, notamment :

- Clé par habitant ; pondéré en fonction de la taille de la commune
- Clé par habitant et point d'impôt
- Clé par habitant

Les résultats ont été discuté au sein du CODIR et les Municipalités ont été sondées sur 2 options envisagées, soit le statu quo ou un le passage à une clé se réfèrent uniquement au nombre d'habitants.